



Les décisions du Bureau en bref

10 avril 2024

Parc naturel régional du Pilat 10 avril 2024

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Aménagement du territoire et Paysages, dans sa réunion du 18 mars 2024, a échangé sur la nécessaire sélection des points de vue qui seront désormais suivis via l'Observatoire photographique des paysages du Pilat renouvelé. A cette réunion, participaient une enseignante de l'Ecole nationale des paysages et les deux étudiantes qui travaillent avec le Parc sur les franges urbaines concernant la côte rhodanienne, le piémont rhodanien et la vallée de la Déôme. Ces deux dernières ont partagé avec les membres de la commission leur rapport d'étonnement suite à leur découverte du Pilat. Il a été question également du projet de rénovation énergétique de la Maison du Parc qui fera l'objet d'une maîtrise d'usage innovante, du lancement du Schéma directeur des énergies renouvelables et du projet d'Hameau Léger de Saint-Julien-Molin-Molette.
- La Commission Révision de la Charte réunie le 20 mars 2024 a préparé l'animation de l'assemblée territoriale du 11 avril 2024 pour laquelle une soixantaine de participants étaient inscrits et échangé sur le travail technique relatif aux dispositions pertinentes de la future charte réalisé par le Parc et les ScoTs.

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention à la Région pour la réalisation par le Parc, en sous-traitance, d'un carnet des Objectifs de Qualité Paysagère illustré, permettant de donner une visée opérationnelle à ces objectifs de la future charte du Parc.
- la demande de subvention auprès de l'État pour la réalisation par le Parc d'une étude entomologique dans les ravins rhodaniens et plus précisément sur les insectes aquatiques.
- la demande à la Région de réaffectation de crédits de fonctionnement dédiés au Plan Pastoral Territorial du Pilat en crédits d'investissement pour soutenir un nombre plus important de travaux ou d'équipements proposés par les éleveurs. Ce Plan Pastoral Territorial est piloté par Patur'enPilat avec l'appui du Parc.

AVIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

- Pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de La-Valla-en-Gier permettant la création d'une ferme auberge, le Bureau du Parc a donné un avis favorable sous réserve de l'élaboration d'un diagnostic préalable à la définition de l'OAP : identification des enjeux environnementaux et paysagers à l'échelle du site et des enjeux de déplacement à différentes échelles (du site, du massif et du bassin de vie) et de stationnement (dimensionnement et traitement du sol ?).
- Pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Croix-en-Jarez visant à la création d'un parking, le Bureau du Parc n'a pas donné d'avis en l'absence d'information sur une approche globale de la question des déplacements et du stationnement et en l'absence d'OAP.

Prochaine réunion de Bureau

Le 12 juin.

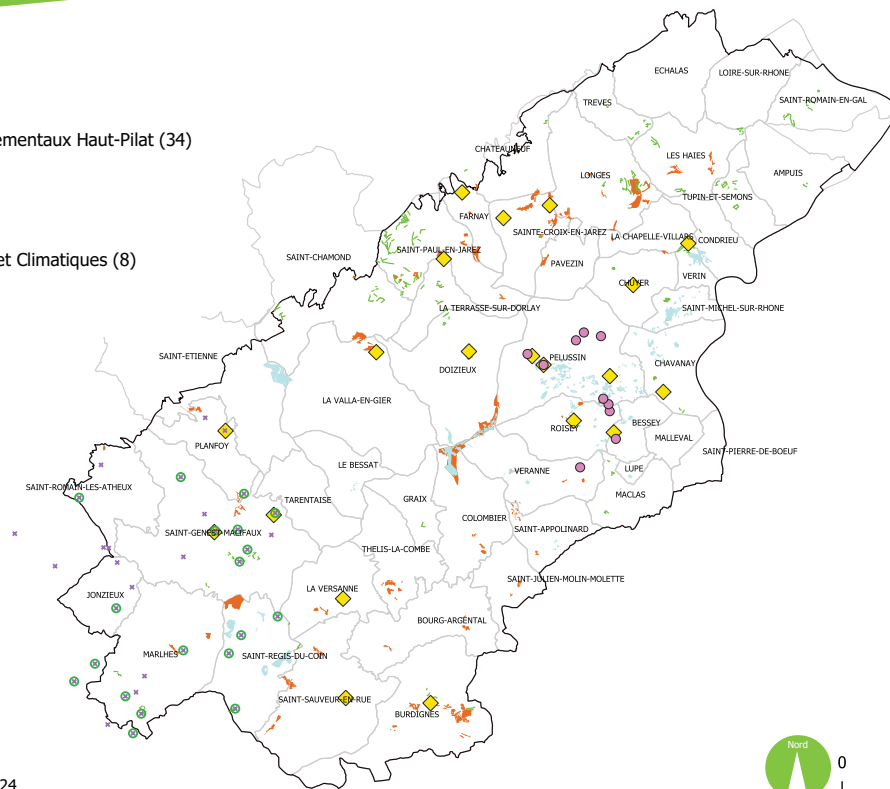
ECHANGES DIVERS

Le Bureau a échangé sur les actions du Parc en direction des agriculteurs.

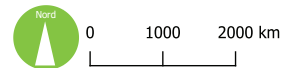


Agriculteurs accompagnés dans le cadre des actions animées par le Parc du Pilat

- Projet GIEE PILATS (10)
- ◆ Projet Toits ressources (20)
- ✱ Paiement pour Services Environnementaux Haut-Pilat (34)
- OCG Label haie (19)
- Plantations de haies (35)
- Plan Pastoral Territorial (42)
- Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (8)
- Périmètre PNR Pilat
- Communes



Parc naturel régional du Pilat - Mars 2024
Sources : IGN BD-Ortho ; Cadastre DGFIP



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr